



# POLITIQUE – PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## **PR-14    AUTRES**

Nous exerçons nos droits de vote en fonction des principes énoncés à la présente politique. Toutefois, nous nous réservons le droit d'y déroger lorsque nous le jugeons approprié dans le cadre des décisions d'affaires que nous devons prendre ou dans le cas où des lois applicables le permettraient.

Nous examinerons tout autre sujet soumis par résolution aux assemblées d'actionnaires, et ce, dans l'esprit des présents principes de vote.